



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Demolition et construction d'un centre d'exploitation de bus

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

KEOLIS ROISSY PAYS DE FRANCE EST

Raison sociale

SARL

N° SIRET

95136986700027

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

YOUMBY

Prénom(s)

Nono

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41B

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La présente notice vise à définir les impacts et enjeux du projet de destruction et de re-construction d'un centre opérationnel bus (COB) sur la commune de Charny. Ce nouveau COB sera alimenté en gaz naturel de ville, conformément aux exigences d'Ile-de-France Mobilités. Aujourd'hui le site est déjà un centre opérationnel de bus (COB), encore en activité, mais il sera inoccupé pendant les travaux. Le site fera l'objet d'un projet de restructuration, afin d'accueillir 61 places de remisages de bus et 39 places VL / véhicules de maintenance : - 58 places de 12 et 13 m - 3 places 10 m - 39 places pour le personnel et les visiteurs, dont 1 place PMR, 5 places équipées pour la recharge électrique, 8 places pré-équipées pour la recharge électrique, et 1 place pour véhicule de maintenance (proche station GNV) - 4 places pour les deux roues motorisées - 6 places pour les deux roues non motorisées. Le bâtiment sera implanté au centre de la parcelle, afin de permettre aux véhicules d'en faire le tour, avec une circulation à sens unique. La démolition du bâtiment existant sera réalisée en plusieurs phases, dans le strict respect des normes en vigueur, notamment en matière de sécurité et de gestion des déchets.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans la stratégie de transition énergétique et de modernisation du réseau de transport public d'Ile-de-France Mobilités. La démolition et la reconstruction du COB représentent une opportunité de modernisation et d'optimisation des infrastructures. L'intégration du Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) dans la conception du nouveau site vise à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire l'empreinte carbone des activités.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

A ce jour le terrain accueille déjà un Centre Operationnel de Bus dont la demolition est integree au projet, afin de permettre l'amenagement du nouveau centre operationnel. La demolition concerne : - un batiment R+1, accueillant les bureaux - un batiment Atelier - une dalle beton et l'auvent d'un portique de lavage - une dalle beton et la station de gasoil Pour un total d'emprise au sol de 3 817 m². Le batiment contenant les locaux et les bureaux d'exploitation est dimensionne pour accueillir l'integralite des effectifs dans le cas d'une utilisation totale des capacites de remisage du site. Pour optimiser la securite des personnes et des vehicules, la circulation des bus se fait a sens unique et en marche avant. Le parking VL est totalement separe du remisage des bus, avec des entrees/sorties dediees. La circulation pietonne du parking VL n'est pas en contact avec la voie de circulation des bus. La station de compression est dimensionnee pour avitailler la totalite des places de remisage en charge lente, via un reseau en caniveau distribuant des potelets implantes en fond de place. Une station-service gasoil 50 00L est prevue et sera aerienne de type MODULOTANK afin de pouvoir la retirer quand le site passera en 100% GNV. Cette zone d'avitaillement, situee en entree de site, permet un enchainement vers le portique de lavage des bus. Une station de charge rapide est positionnee avant la sortie du site, afin d'etre utilisee lors de defauts de la charge lente. La disposition interne des bureaux a ete definie en tenant compte de l'experience de Keolis afin de creer un environnement de travail optimal.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

il a ete fait le choix d'implanter le nouveau batiment au centre de la parcelle, comme initialement, ce qui permet d'imposer un sens de circulation pour les bus avec une entree et une sortie distinctes. De meme le retrait par rapport a la route permet d'amenager le parking VL devant le batiment tout en separant les flux de ceux de bus. La batiment administratif/exploitation s'erige donc a l'avant du site, permettant a la fois de faciliter l'accueil sur le site, et de mettre en avant les facades les plus nobles. Quant a lui, l'atelier se trouve a l'arriere, en relation avec les places de stationnement des vehicules, les dalles et batiments techniques et espaces de livraisons. Un seul sens de circulation pour les bus est adopte afin de garantir un fonctionnement fluide et securise du centre operationnel : - les bus empruntent le meme itineraire de l'entree jusqu'a la sortie se situant sur la Route de Messy - les VL et les 2 roues, ont leur parking dedie avec un acces distinct sur la Route de Messy - les cheminements pietons ont ete etudies sur la totalite du site pour offrir une securite maximale depuis le batiment administration et exploitation jusqu'au batiment de maintenance puis aux espaces de remisage - le vehicule des convoyeurs de fonds accede au site par l'entree reservee aux VL, jusqu'a la place dediee positionnee face au trapon. Le fourgon peut repartir ensuite sans faire de manoeuvre

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis a Permis de Construire, ainsi qu'a permis de demolir. Le projet est soumis a DLE, rubrique 2.1.5.0 en Declaration. Le projet est soumis au regime ICPE, en regime declaration, rubriques 1413 et 1435

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Places de bus + minibus Surface parcelle Emprise des demolitions Surface espaces verts Surface de voirie lourde / voiture legere	(58 + 3, bus) (12365, m²) (3817, m²) (2204, m²) (6862 / 607, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 3 Voie : Route de Messy

Lieu-dit :

Localité : 3 Route de Messy 77410 Charny

Code postal : 77410 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2°45'15"E Lat. : 48°57'58"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Charny, zone UX

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'APB le plus proche se trouve à environ 3km. Il s'agit de l'APB "Plan D'Eau Des Olivettes".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	La commune est concernée par l'APB de l'Aéroport de Paris Charles de Gaulle. Le site du projet n'est toutefois pas concerné par ses zones réglementaires.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet ne fait pas l'objet d'une zone humide avérée selon l'enveloppe d'alerte des zones humides de la DRIEAT. Les données du SDAGE identifient toutefois sur le site une zone à dominante humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le site d'étude est concerné par un ancien site industriel et activité de services (CASIAS). Il ne fait en revanche pas l'objet d'un Secteur d'Information sur les Sols (SIS).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le projet se situe dans la ZRE Albien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à environ 3km. Il s'agit de la ZPS "Boucles de la Marne".
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet prévoit la démolition d'un bâtiment. Les travaux, notamment le terrassement, engendreront des déblais à évacuer, notamment en raison de l'ouverture des tranchées pour la pose des réseaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	La desserte en eau potable sera realisee depuis le reseau existant Route de Messy. Il d'agit d'un reseau en fonte de diametre 80mm. Le site est traverse par un reseau unitaire venant des parcelles voisines. L'assainissement projete sera de type separatif. Les eaux usees seront rejetees vers le reseau unitaire existant traversant le site.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Un pre-diagnostic a ete realise, afin de caracteriser les enjeux du projet en matiere de biodiversite. Des mesures sont prises afin de reduire les impacts du projet, et meme de le rendre vertueux en ce sens.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site est deja entierement artificialise.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le site sera concerne par une Declaration au titre des rubriques 1413 et 1435 du regime ICPE
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque modere de retrait-gonflement des argiles, Risque d'inondation par debordement de nappes
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet aura pour conséquence d'augmenter la circulation de bus sur la commune. Il aura pour conséquence indirecte de réduire le trafic lié au trafic automobile, contribuant aux efforts de renforcement des transports en communs en Ile-de-France.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le trafic induit par le projet engendrera des nuisances sonores.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet est soumis aux nuisances sonores des autres activités présentes sur la zone d'activités.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet engendrera des émissions lumineuses liées à la circulation des bus. Ces nuisances sont déjà existantes.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le passage au GNV va permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet engendrera des rejets d'eaux usées et pluviales. Les eaux de ruissellement feront l'objet d'un traitement (hydrocarbures de classe I). Les eaux de lavage de bus sont recueillies et traitées à plus de 95 %.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux pluviales sont infiltrées majoritairement sur site, par le biais d'un bassin de rétention. Une demande de dérogation sera faite afin de rejeter l'excédent dans le réseau en cas de forte pluie.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase exploitation, les futurs occupants du site engendreront des déchets menagers et assimilés, qui seront pris en charge par la commune. Il n'y aura pas de modification de la quantité de déchets produits entre la situation existante et la situation projetée.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet prévoit des aménagements paysagers, qui améliorent l'aspect du site en comparaison à sa situation actuelle.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

En modernisant et optimisant les infrastructures, le projet contribue à développer le réseau de transports en communs à l'échelle de l'Ile-de-France. Les nouveaux bâtiments seront conçus de manière plus compacte et dimensionnés pour réduire au maximum les consommations énergétiques. Les bâtiments seront conçus avec des enveloppes thermiques performantes et des systèmes énergétiques à faibles émissions (systèmes DRV). Le site inclut de la production ainsi que l'utilisation d'énergie décarbonée sur le site, grâce à l'installation d'une centrale photovoltaïque en toiture. Les eaux de la station de lavage des bus seront recyclées et traitées à hauteur de plus de 85%. Les eaux pluviales seront rejetées vers le réseau en quantité limitée, la majorité étant infiltrée sur le site. Les eaux de ruissellement feront l'objet d'un traitement des polluants (hydrocarbure de classe I). Le bâtiment existant fera l'objet d'une dépollution avant la démolition (desamiantage de la toiture en sous-section 3 notamment). Pour ce qui est de la protection de la biodiversité, le projet contribue à améliorer la végétalisation du site. La part d'espaces végétalisés de pleine terre est augmentée, pour atteindre 18% du total, et des arbres de haute tige seront plantés. Une partie de la toiture des bureaux et des locaux sociaux seront végétalisés. Un pré-diagnostic écologique a été réalisé, afin de caractériser la sensibilité du site au regard de la biodiversité. Cette étude s'accompagne de recommandations à suivre afin de réduire les impacts du projet.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli, ainsi qu'au regard de la notice d'impact présente en annexe, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que le projet soit soumis à évaluation environnementale. En effet, les enjeux présents sont relativement faibles en ce qui concerne les espaces naturels. Le site ne se situe dans aucun site naturel à enjeux (ZNIEFF, sites Natura 2000, continuités écologiques...) identifiés par la bibliographie. Les espaces les plus proches sont éloignés. De plus, l'impact est faible en raison de la nature des travaux, qui concerne le renouvellement d'une parcelle déjà imperméabilisée. Au contraire, le projet a tendance à améliorer l'état du site au regard des enjeux de préservation de la biodiversité. Le projet présente quelques enjeux au niveau des impacts sur les populations humaines (régime ICPE,

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables



Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus



Nom Delestre

Prénom Thomas

Qualité du signataire Chef de projet

À Beauvais

Fait le 20-02-2026 / /



Signature du (des) demandeur(s)